



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 25 janvier 2024

Date d'affichage : 25 janvier 2024

### SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Laëtitia CALIPEL (suppléante de Pascal LABBE), Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE  
Pascale MORIN a donné pouvoir à Mathéo MOREL  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

#### Absents représentés :

David DESPAX, Pascal LABBE, Gilles MAS

#### Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Vanessa ROLLET

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2024-09 : ESPACE-ENFANCE-JEUNESSE - AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC L'OPHIS**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

L'OPHIS Puy-de-Dôme est assistant à maîtrise d'ouvrage et mandataire pour les travaux de l'Espace Enfance-Jeunesse. Le mandat de l'OPHIS est basé sur un montant de travaux de 2 052 440 euros, soit le montant estimé des travaux au stade avant-projet définitif.

Le montant des travaux dans le cadre du mandat est aujourd'hui estimé à 3 451 322,11 euros. L'avenant n°1 signé avec l'OPHIS le 15 novembre 2022 (délibération n°2022-122 du 27/09/22) ajustait ce montant pour le calcul des honoraires du mandataire mais sans prendre en compte le plafond du mandat donné à l'OPHIS.

Ainsi, il est nécessaire d'ajuster le montant des travaux couverts par le mandat à 4 179 695,23 € HT pour permettre à l'OPHIS de régler les factures des prestataires intervenant sur le chantier.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'autoriser le président à signer l'avenant n°2 à la convention de mandat avec l'OPHIS Puy-de-Dôme.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 07 février 2024  
Le président,



Le président,  
Claude RAYNAUD

The image shows the official seal of the Communauté de Communes Plaine Limagne, Aigueperse, identical to the one in the previous block. A blue ink signature is written over the seal.